



CENTRE
ACTIVITÉS
PLONGÉE

FORMATIONS PRO LA RÉUNION



ESCAPADE
PLONGÉE

FORMATION MENTION B CLASSE 1

FORMATION PLONGEURS PROFESSIONNELS

Interventions en milieu hyperbare
jusqu'à 30 mètres de profondeur



ESCAPADE PLONGÉE

Port de Plaisance Local 3A Avant Port,
Saint-Gilles-Les-Bains, 97434, La Réunion

escapadeplongeeepro@gmail.com

+262 692 76 17 47

PRÉ-REQUIS NIVEAU 3

PLONGÉE AUTONOME
60 M

PRÉ-REQUIS PA40

PLONGÉE AUTONOME
40 M

CERTIFICAT D'APTITUDE À L'HYPERBARIE 1B

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir une qualification à l'hyperbarie en conformité avec la réglementation en vigueur.

- Les plongeurs professionnels devront être capables de maîtriser parfaitement leur évolution jusqu'à 30 mètres.
- De contrôler la gestion de la décompression en utilisant les procédures du Ministère du Travail pour les immersions.
- De mettre en place des procédures travail en toute sécurité et d'assurer celle de leurs équipiers.

DURÉE DE FORMATION

CAH 1B: 49 heures

TARIFS

3240 €

LES FORMATEURS

CAP Trebeurden

Centre administratif et pédagogique

Inscription, enseignement pratique pédagogique présentiel et dématérialisé, certification



Escapade plongée

Plateau technique et pédagogique

Enseignement pratique et pédagogique présentiel



LIEU DE LA FORMATION

Port de Plaisance Local 3A Avant Port,
Saint-Gilles-Les-Bains, 97434, La Réunion

PUBLICS MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

S'adresse à tous types de publics (Homme/Femme, Salariés/Inscrits pôle emploi...) sous condition d'une aptitude médicale hyperbare liée avec la certification visée.

Pour les personnes en situation de handicap: Nous contacter

Inscription via le site internet d'Escapade plongée: <https://www.escapadeplongee.com>

Nous vous conseillons de préparer votre inscription dès l'obtention du rendez-vous médical, car les délais peuvent-être longs; tout comme les attributions de financement (Pôle emploi,...)

MODES DE FINANCEMENTS

AIDES LOCALES, REGION RÉUNION,
AUTOFINANCEMENT,...

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

PRÉ-REQUIS PA 40

- Planifier sa plongée

Le plongeur est capable de planifier sa plongée en autonomie, avec ses équipiers et en respectant les consignes du directeur de plongée.

- Évoluer en autonomie

Le plongeur est capable d'évoluer en immersion et en surface en autonomie, dans le souci de la sécurité de la palanquée et le respect des choix de planification.

- S'adapter à la profondeur

Le plongeur est capable d'évoluer en sécurité et d'adapter son comportement en fonction de la profondeur.

- Organiser la plongée

Le plongeur est capable d'organiser et de mettre œuvre une plongée dans la zone de 0 à 40 m en l'absence de DP et dans le respect de la réglementation, conformément à ses prérogatives.

PRÉ-REQUIS NIVEAU 3

- Planifier sa plongée

Le plongeur est capable de planifier sa plongée en autonomie, avec ses équipiers et en respectant les consignes du directeur de plongée.

- Évoluer en autonomie

Le plongeur est capable d'évoluer en immersion et en surface en autonomie, dans le souci de la sécurité de la palanquée et le respect des choix de planification.

- S'adapter à la profondeur

Le plongeur est capable d'évoluer en sécurité et d'adapter son comportement en fonction de la profondeur.

- Organiser la plongée

Le plongeur est capable d'organiser et de mettre œuvre une plongée dans la zone de 0 à 60 m en l'absence de DP et dans le respect de la réglementation, conformément à ses prérogatives.

CAH MENTION B CLASSE 1

- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires
- Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle
- Matériels et équipements
- Organisation des interventions
- Les différentes procédures d'interventions jusqu'à 30 mètres

- Maîtrise des techniques permettant d'effectuer des interventions simples jusqu'à 30 mètres en respectant les règles de sécurité en vigueur
- Pratique de l'apnée

MÉTHODES MOBILISÉES

Pratique

Théorique

Mise en situation

Cours magistraux et mise en situation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pratique

Théorique

Évaluation continue

Examen écrit